

Mme STRUM: Pleurez sur vous-même.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Il est certes plus difficile de gagner \$6,000 par année à un travail où il faut se servir et de ses bras et de sa tête. Les cégéfistes n'ont aucun sens pratique, que je sache, et ils se soucient peu des propositions d'ordre pratique; mais les conservateurs progressistes ont un sens averti des affaires et il est possible de leur faire une proposition; ils visent plus les résultats définitifs qu'un état politique passager que peut produire leur sous-amendement. Je suis sûr que le sous-amendement des conservateurs-progressistes vise le bien-être de la population; c'est pourquoi je me permets de leur faire une proposition. Le Gouvernement a promis d'instituer une enquête approfondie sur l'écart entre les divers tarifs-marchandises en vigueur au Canada. Estime-t-il que par un heureux hasard, la Commission des transports pourrait, d'ici un an et probablement avant les élections générales, présenter des conclusions favorables au sujet du tarif-marchandises? A mon sens, le temps serait alors choisi.

Pour ma part, les facteurs d'ordre politique ne m'intéressent pas.

Une VOIX: Seules les élections vous préoccupent.

M. MacINNIS: Vous n'avez pas à vous en faire, peu importe qui remportera la victoire.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Je préconise l'uniformisation des tarifs-marchandises au Canada. Je sais que seul le point de vue politique intéresse l'honorable député; cependant, je le prie de croire que tous les honorables députés ne partagent pas les mêmes sentiments que lui. Ce serait une attitude vraiment malheureuse.

M. MacINNIS: Il convient de nous en rappeler tous les deux.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Si nous pouvons maintenir le présent régime au pouvoir pendant un an,—et je ne crois pas que les honorables députés désirent le renverser ce soir.

Une VOIX: Nous voterons contre lui.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Je conseille à certains honorables députés d'assister à la joute de hockey ce soir. Ainsi ils n'auraient pas à voter. Nous avons tout lieu de nous attendre que, l'an prochain, la Commission des transports rendra une décision favorable à l'égard de l'appel dont le Gouvernement l'a saisie.

M. R. R. KNIGHT (Saskatoon): Je me rends compte que la Chambre a déjà traité presque tous les aspects de la question du

[M. Gibson (Comox-Alberni).]

tarif-marchandises. Il ne me reste donc ni plus ni moins qu'à souscrire aux opinions qu'ont émises les membres de mon parti. Le dernier opinant a parlé de l'appui dû aux ouvriers et aux cultivateurs. "Que feriez-vous a-t-il dit, s'il vous fallait, en l'occurrence, vous prononcer en faveur des deux côtés?" Je suis de ceux qui se trouvent dans l'heureuse situation d'avoir à servir deux maîtres à la fois, et j'espère les servir d'une façon satisfaisante. Soit dit en passant, je ne vois en cela rien d'illogique.

Je désire formuler deux observations d'ordre général. Tout d'abord, je ne suis pas convaincu que les chemins de fer aient présenté un argument propre à démontrer au public qu'ils ont présentement besoin de fonds supplémentaires. Pour ce qui est des salaires, je crois que les deux réseaux pourraient fort bien verser à leurs employés une rémunération équitable pendant au moins deux ans sans disposer d'un revenu supplémentaire.

Je pourrais exposer l'attitude des gens et des journaux de l'Ouest, surtout celle des organes qui appuient le Gouvernement, comme le font la plupart des journaux. J'ai ici une ou deux coupures, mais je ne sais trop si je dois les citer. Je puis en tout cas indiquer quelques titres. En voici un:

Le Pacifique-Canadien a grossi de 21 millions ses réserves et réduit sa dette fondée.

M. CRUICKSHANK: Honte!

M. KNIGHT: Le premier paragraphe de l'article se lit ainsi:

Pour l'année terminée le 31 décembre 1946, le bilan du Pacifique-Canadien indique une augmentation de 21 millions de dollars au fonds de réserve et une diminution de 10 millions au chapitre de la dette fondée.

Et ainsi de suite. Voici un autre passage:

On note des augmentations dans le nombre d'obligations de l'Etat détenues et à l'inventaire du matériel et des approvisionnements.

Et le reste. On ajoute plus loin:

La dette fondée a été réduite de \$93.669,000 en 1945 à \$83,565,000 le 31 décembre dernier.

C'est-à-dire le 31 décembre 1946. On continue sur le même ton.

Pour ce qui est du National-Canadien, nous savons évidemment à quoi nous en tenir. On aurait dû depuis longtemps faire une enquête sur son avoir en capital et recourir ensuite au remède approprié. A mon avis, le chemin de fer de l'Etat ne devrait pas continuellement jouer un rôle de second plan vis-à-vis du Pacifique-Canadien, plus fortuné. On ne devrait pas non plus s'en servir constamment comme d'un argument pour démontrer que les actionnaires du Pacifique-Canadien doivent toucher des dividendes plus fréquents et plus élevés.